

DECEMBRE 2006 : REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE A + 2,4 %

REPÈRES

✚ Pour le suivi de la conjoncture, l'analyse porte sur les dépenses du régime agricole, suivant le champ de l'Ondam : l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie. Il correspond à l'ensemble des dépenses de soins de santé liés à la maladie, à la maternité et aux accidents du travail, en dehors des indemnités journalières maternités et des rentes accidents du travail.

✚ L'Ondam présente des montants remboursés décomposés en deux agrégats : les soins de ville et les versements aux établissements. Les dépenses liées aux établissements ne peuvent être suivies de manière très détaillée car une grande partie des dépenses font l'objet d'enveloppes annuelles. Le suivi ne porte donc ici que sur les **soins de ville** qui regroupent tous les remboursements d'actes effectués par les professionnels de santé.

✚ La participation forfaitaire, mise en place au 1^{er} janvier 2005, correspond au 1 € non pris en charge par l'assurance maladie pour chaque acte d'honoraire et de biologie réalisé par un médecin. Ce forfait est limité à 1€ par jour et par patient pour un même professionnel de santé, avec un plafond annuel de 50 € par assuré ou ayant droit âgé de 18 ans ou plus.

✚ Le parcours de soins coordonnés est en place depuis le 1^{er} juillet 2005. Il consiste à passer par un médecin traitant pour permettre de mieux coordonner les soins. Ainsi, des majorations de coordination sont versées aux médecins correspondants quand le patient entre dans le parcours de soins. Le

● Croissance des soins de ville en 2006 : + 2,4%

Les dépenses de soins de ville remboursées par le régime agricole suivant le champ de l'Ondam progressent de +2,4% en 2006 par rapport à 2005.

● Remboursements des honoraires : + 3,7%

Les remboursements des honoraires privés (honoraires médicaux et dentaires) augmentent de 3,7%, avec une croissance des remboursements d'honoraires médicaux à + 3,9% et d'honoraires dentaires à + 2,2%.

L'économie réalisée au titre de la participation forfaitaire sur les honoraires médicaux dépasse les 23,5 millions d'euros en 2006.

Les remboursements effectués au titre de la rémunération du médecin traitant pour des patients en ALD (Affection Longue Durée) sont estimés à 24,8 millions. De plus, les majorations versées aux médecins correspondants pour coordonner les soins avec le médecin traitant sont estimées à près de 4,1 millions. Ainsi, près de 29 millions d'euros ont été versés au cours de l'année 2006 contre 12,1 millions d'euros en 2005, avec une mise en place de la mesure au 1^{er} juillet 2005.

● Croissance des prescriptions : + 1,9%

Les remboursements de prescriptions enregistrent une croissance de 1,9% en 2006, en repli de 0,3 point par rapport à l'année 2005.

En effet, les effets du Plan Médicament de 2006 se traduisent par une évolution des remboursements pharmaceutiques en recul de 2 points par rapport à l'année précédente : - 0,6% en 2006 contre + 1,4% en 2005.

S'agissant des autres postes de prescriptions :

Les remboursements des actes de biologie augmentent de + 2,6% en 2006. L'économie réalisée au titre de la participation forfaitaire sur les actes de biologie atteint 6,7 millions d'euros en 2006 soit 0,7 millions de plus par rapport à 2005.

Les remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux se situent à + 5,4% en 2006 contre 1,9% en 2005.

Enfin, la croissance des produits de la LPP reste soutenue et augmente de 6,1%, en 2006.

● Montants d'indemnités journalières des salariés : - 0,9%

Pour les seuls salariés agricoles, les montants d'indemnités journalières remboursés restent sur une tendance à la baisse : -0,9% en 2006.

médecin traitant conventionné bénéficie d'une rémunération, appelée « **Rémunération médecin traitant** » pour ses patients atteints d'une Affection de longue durée (ALD). Il reçoit 40 € à chaque date anniversaire de la mise en ALD. Les versements aux médecins sont réalisés une fois par trimestre.

✚ La **Classification commune des actes médicaux (CCAM)** a été mise en place au 1er avril 2005 pour remplacer les anciennes codifications des actes ambulatoires et hospitaliers (lettres clés) afin de n'avoir qu'une seule classification pour tous les actes médicaux et un codage plus précis avec un niveau de détail optimal.

✚ Dans le cadre du **Plan Médicament 2006**, différentes mesures ont été mises en place afin de réaliser des économies. Le plan prévoit des baisses de prix de médicaments, des baisses du taux de remboursement et des déremboursements de médicaments ainsi que le développement des génériques.

Sigles :

ACM : Année Complète Mobile

CJO : Correction des Jours Ouvrés

LPP : Liste des produits et des prestations remboursés par l'Assurance Maladie

AAA : Association des Assureurs de l'AAEXA

Les soins de ville du régime agricole à fin décembre 2006

Décembre 2006	Montants cumulés des 12 derniers mois à fin Décembre 2006 (en milliers d'euros)	Evolution en année complète mobile (taux brut)	Evolution en année complète mobile (taux CJO)
Honoraires médicaux	941 050	3,9%	4,8%
Honoraires dentaires	139 959	2,2%	3,0%
Prescriptions	2 764 929	1,9%	2,7%
<i>dont pharmacie</i>	1 547 992	-0,6%	0,2%
<i>dont auxiliaires médicaux (yc frais de déplacement)</i>	701 379	5,4%	6,2%
<i>dont biologie</i>	208 483	2,6%	3,4%
<i>dont produits de la LPP</i>	307 075	6,1%	7,0%
Autres prestations (dont frais de transport)	251 208	7,5%	8,3%
Total soins de santé	4 097 146	2,7%	3,5%
Indemnités journalières *	320 560	-0,6%	0,2%
TOTAL Soins de ville	4 417 706	2,4%	3,3%

(*) hors IJ au titre des accidents du travail des non salariés pour les Autres Assureurs (Atexa-AAA).

Les non salariés agricoles n'ont pas d'indemnités journalières au titre de la maladie

Source : MSA

N.B. : Les douze mois de l'année 2006 comptent 252 jours ouvrés, soit 2 jours de moins que les douze mois de l'année 2005.

$$\text{Taux en année complète mobile à fin décembre 2006} = \left(\frac{\text{Montants cumulés du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006}}{\text{Montants cumulés du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005}} \right) 1 * 100$$